## Instructions pour la prédication en période de Covid-19.

Activité de prédication: Le risque de transmettre ou de contracter le virus du Covid-19 étant très élevé, la prédication de maison en maison et le témoignage dans les lieux publics continuent d'être suspendus jusqu'à nouvel avis. Cela signifie entre autres que nous ne rencontrons pas les gens physiquement quand nous faisons des nouvelles visites ou donnons des cours bibliques. Nous vous encourageons à continuer de tirer profit des autres méthodes de prédication. Les anciens seront heureux de vous apporter la formation dont vous avez besoin dans ce domaine. Cela dit, nous comprenons que la situation de chaque proclamateur est différente. Par conséquent, personne ne doit se sentir obligé d'utiliser telle ou telle méthode de prédication. Quelle que soit la forme de témoignage que vous choisissez, soyez sûrs que le service que vous accomplissez de toute votre âme fait plaisir à Jéhovah.

<u>Appels téléphoniques</u>: Les proclamateurs devraient faire preuve d'égards. Ils ne devront pas téléphoner ni trop tôt ni trop tard dans la journée. Ils ne mettront pas le haut-parleur pour que d'autres écoutent la conversation.

<u>Textos et e-mails</u>: Pour donner un témoignage, des proclamateurs n'enverront pas de texto ou des e-mails qui n'ont pas été sollicités à des personnes qu'ils ne connaissent pas personnellement. Des proclamateurs ayant envoyé de tels messages ont reçu des réponses dont le contenu était obscène ou apostat.

<u>Témoignage par lettre</u>: Toutes les formes de prédication publique sont pour le moment suspendues. Il n'est donc pas prévu de se rendre physiquement dans le territoire pour déposer des revues ou du courrier dans les boîtes aux lettres, en particulier quand il s'agit de personnes que nous ne connaissons pas personnellement.

Pour rappel, les lettres rédigées pour rendre témoignage seront plutôt envoyées par la poste. Elles devraient être brèves, soigneusement vérifiées (aspect, style, grammaire, orthographe, ponctuation) et suffisamment affranchies.

<u>Présentoirs virtuels de publications :</u> Les proclamateurs ne devraient pas utiliser des présentoirs virtuels pour proposer des publications dans leur activité de prédication

Suivi à distance de l'intérêt manifesté par une personne dans une langue donnée: Beaucoup de proclamateurs expérimentés et exemplaires parlent couramment une langue différente du français (ou différente de la langue de l'assemblée). Selon les besoins, ces proclamateurs pourraient entretenir l'intérêt d'une personne qui parle une langue qu'ils maîtrisent, même si elle se trouve ailleurs dans le territoire de la filiale. Ce suivi pourrait se faire par exemple par téléphone ou par vidéoconférence. Si vous êtes volontaires et prêts à donner le témoignage de cette façon, nous vous invitons à en informer dès que possible le secrétaire de votre assemblée.

Disposition permettant de rapporter moins de 15 minutes de prédication: Nous apprécions beaucoup vos efforts pour participer chaque mois à la prédication malgré les restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Nous sommes certains que Jéhovah comprend votre situation et qu'il accorde une grande valeur au service que vous effectuez de toute votre âme. Par conséquent, nous sommes heureux de vous informer d'une nouvelle disposition: Jusqu'à nouvel avis, un proclamateur continuera d'être considéré comme proclamateur actif même s'il a prêché moins de 15 minutes dans le mois. Si vous prêchez moins d'une heure un mois donné, il vous suffit d'informer votre responsable de groupe que vous avez participé à la prédication au cours du mois. Vous n'avez pas besoin de préciser le nombre de minutes que vous y avez consacrées. Nous savons que vous faites tout ce que vous pouvez pour accomplir pleinement votre ministère.

Considération pour les pionniers permanents: Objectif horaire pour les pionniers et les missionnaires: La pandémie de Covid-19 a beaucoup perturbé le ministère des pionniers et des missionnaires. Le Collège central comprend les difficultés que rencontrent ces fidèles frères et sœurs, et il ne veut pas qu'ils se sentent obligés de prêcher un nombre d'heures requis. Par conséquent, jusqu'à nouvel avis, les pionniers permanents, les pionniers spéciaux et les missionnaires ne sont pas tenus d'atteindre un objectif horaire précis. Nous sommes persuadés qu'ils feront tous de leur mieux. Nous espérons que cette disposition aidera nos courageux pionniers et missionnaires à continuer de trouver de la joie dans leur service au cours de cette période difficile (lire Colossiens 3:23, 24).